

## COMPTE RENDU

Du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun  
Séance du 18 Janvier 2013

L'an deux mille treize, le 18 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun régulièrement convoqué le 12 janvier, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville d'Issoudun sous la présidence de M. **André LAIGNEL, Président,**

**Etaient présents :** M. André LAIGNEL, Président, M. Patrick BERTRAND, vice-Président, Mme Catherine BONNEAU (remplaçant Mme Aline FOUASSIER), MM. Michel BOUGAULT, Jacques PERSONNE, Mme Joséphine MOREAU, MM. Gérard SADOIS, Jean-Pierre TISLER (remplaçant M. Marcel FOULON), Jean-Charles PAILLARD, Mme Véronique GOUDY, MM. Jean-Louis LAUBRY (remplaçant Mme Carol LE STRAT), Daniel GUIET, Jean-Claude NOUHANT, Alain MESMIN, François DUMEZ, Jean BALON, Thierry LEDET, Pascal PAUVREHOMME, Dominique DELPOUX, Gérard DEVE, Mme Marinette MITRIOT (remplaçant M. René CHAGNON), MM. Jacques RENAUDAT (remplaçant Mme Anne-Marie SIRREY), Alain IGNACE (remplaçant M. Stéphane GOURIER), Bruno PERRIN.

**Absents excusés :** Mme Isabelle BRUNEAU, MM. Jacques PALLAS et Stéphane GOURIER.

M. Le Président ouvre la séance à 18 H 00 et présente les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

### **1 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES, BUDGETAIRES ET FINANCIERES**

#### **Dossier 1-1 : Vote des budgets primitifs de la CCPI pour l'exercice 2013**

M. le Président demande au Conseil de Communauté d'adopter les budgets primitifs 2013 de la CCPI :

- le budget primitif principal qui s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 19 220 000 € (dont 16 550 000 € en mouvements réels),

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le budget primitif principal.

- le budget primitif annexe du service Déchets Ménagers et assimilés qui s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 2 050 340 € (dont 1 935 695 € en mouvements réels),

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le budget primitif annexe des déchets ménagers et assimilés.

- le budget annexe Lotissements Commerciaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant global de 3 835 000 € (dont 204 000 € en mouvements réels).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le budget annexe des lotissements commerciaux.

**Dossier 1-2 : Admission en non-valeur de titres irrécouvrables sur le budget annexe des déchets ménagers**

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser l'admission en non valeurs de titres irrécouvrables sur le budget annexe des déchets ménagers pour un montant de 2 551,04 € correspondant à des impayés de redevance sur la période 2000 à 2012.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ces admissions en non-valeur d'un montant de 2 551,04 € de titres irrécouvrables sur le budget annexe des déchets ménagers.

**Dossier 1-3 : Commission d'appel d'offres – élection des nouveaux membres**

Suite au retrait de la commune de Mareuil S/Arnon de la CCPI au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour rejoindre une autre communauté de communes, le Président demande à ce qu'il soit procédé une complémentaire élection de membres de la commission d'appel d'offres pour remplacer M PINEAU, maire de Mareuil S/Arnon et membre titulaire de la commission.

Le Président propose de remplacer M PINEAU par M. René CHAGNON actuellement membre suppléant, M Jean-Claude NOUHANT, délégué communautaire devenant nouveau membre suppléant.

La composition de la commission serait la suivante :

Président **André LAIGNEL**

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
Patrick BERTRAND	Gérard SADOIS
Jacques PALLAS	Dominique DELPOUX
Michel BOUGAULT	Marcel FOULON
Jacques PERSONNE	Alain MESMIN
René CHAGNON	Jean-Claude NOUHANT

Il est procédé à un vote pour désigner les nouveaux membres :

Membre titulaire : René CHAGNON  
Membre suppléant : Jean-Claude NOUHANT

Ont obtenu :

René CHAGNON            24 voix  
Jean-Claude NOUHANT    24 voix

Sont donc élus membre titulaire René CHAGNON et membre suppléant Jean-Claude NOUHANT.

La composition de la Commission d'Appel d'Offres est désormais la suivante :

Président **André LAIGNEL**

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
Patrick BERTRAND	Gérard SADOIS
Jacques PALLAS	Dominique DELPOUX
Michel BOUGAULT	Marcel FOULON
Jacques PERSONNE	Alain MESMIN
René CHAGNON	Jean-Claude NOUHANT

**Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations**

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations et portant les numéros 2012-27 à 2012-34 inclus sont communiquées au Conseil de Communauté.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Issoudun du 18 janvier 2013 établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date 25 janvier 2013.

Le Président

André LAIGNEL

